



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE FREJUS**

Télétransmission en Préfecture	Date Réception	Affiché	Du 08 juillet 2025
08 JUL. 2025	08 juillet 2025		Au 08 septembre 2025

DECISION D'ATTRIBUTION DE MARCHE

N° 62/2025

Accord cadre de fournitures courantes et de services pour la location et l'entretien du linge plat et des vêtements de travail de l'EHPAD Les Eaux Vives

LE PRESIDENT DU C.C.A.S.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 - 4,

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 1° et L.2125-1 1°,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et de services (arrêté du 30 mars 2021),

VU la délibération n° 02/20 en date du 23 juin 2020 donnant délégation de pouvoirs au Vice-président du C.C.A.S., de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération n° 1/2020 du 23 juin 2020 élisant Mme Nassima BARKALLAH en tant que Vice-Présidente du C.C.A.S.,

CONSIDERANT que de ce fait une mise en concurrence a été effectuée pour procéder à la « Location et entretien du linge plat et des vêtements de travail pour l'EHPAD Les Eaux Vives »,

CONSIDERANT qu'une publicité a été lancée le 11 avril 2025 dans le journal d'annonce légale B.O.A.M.P. ainsi que sur le site Marchés sécurisés,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la date limite de réception des offres, soit le lundi 19 mai 2025 à 12h00, un (1) pli a été réceptionné, dans les délais impartis soit : la **Société MAJ**,

CONSIDERANT que suite à l'analyse de l'offre, ce marché a été attribué par le Pouvoir Adjudicateur lors de la commission du lundi 16 juin 2025 à la **Société MAJ**.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de conclure un marché pour la location et l'entretien du linge plat et des vêtements de travail de l'EHPAD Les Eaux Vives avec :

La Société MAJ, sise à PANTIN 93 500, 31 chemin latéral au chemin de fer

Pour le lot 1 : location et entretien du linge plat pour un montant annuel minimum de 15 000€HT et maximum de 35 000€HT

Pour le lot 2 : location et entretien des vêtements de travail pour un montant annuel minimum de 15 000€HT et maximum de 30 000€HT

ARTICLE 2 : Le marché est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

Il pourra être reconduit, par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, soit jusqu'au 30 juin 2028.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du VAR.

FAIT A FREJUS, le 02 JUL. 2025

**POUR LE PRESIDENT
La Vice-Présidente :**

Nassima BARKALLAH

